



## La crise politique belge ne doit pas nuire à la protection des droits humains

**Bruxelles, 10 décembre 2010 – A l’occasion du deuxième anniversaire de l’adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, FIAN Belgium demande au gouvernement belge de ratifier cet important instrument des droits de l’Homme. L’Équateur, la Mongolie et l’Espagne ont déjà ratifié le Protocole. Maintenant, il faut que sept Etats supplémentaires au moins ratifient le Protocole pour que celui-ci entre en vigueur.**

Ce Protocole facultatif introduit un mécanisme de plainte qui permettra aux victimes de violations des droits de l’Homme telles que les violations du droit à la santé, à l’éducation, à l’alimentation ou au logement, de s’en référer aux Nations Unies en cas de manquement de leur pays.

Flavio Valente, Secrétaire général de FIAN International, précise que: « cet instrument est essentiel à la défense et à la promotion de la réalisation du droit à une alimentation adéquate, dans un monde où 925 millions de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition, dont une majorité de femmes et d’enfants ; nous parlons ici de ceux qui alimentent nos familles et les générations futures ».

Il y a deux ans, jour pour jour, lors du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’Homme, FIAN a applaudi l’adoption à l’unanimité par l’Assemblée générale de l’ONU du Protocole facultatif. L’adoption ne suffit pas ; elle doit être suivie d’une ratification par au moins dix Etats. Aujourd’hui, seuls trois pays, dont un seul pays européen, l’Espagne, ont passé le cap de la ratification.

La Belgique a démontré sa volonté d’assurer et de protéger les droits économiques et sociaux des individus en étant l’un des Etats porteurs du Protocole. En signant le Protocole le jour de la cérémonie d’ouverture à signature à New York (le 24 septembre 2009), le gouvernement belge a à nouveau démontré son engagement. Cependant ces efforts ne peuvent s’arrêter en raison de tensions politiques internes. La crise politique qui secoue le pays ne doit pas être un frein au progrès historique de la protection des droits humains. La Belgique doit faire partie des dix Etats qui ratifient les premiers le Protocole pour que celui-ci puisse entrer en vigueur et devenir réalité..

FIAN Belgium rappelle aux gouvernements fédérés et fédéral belges l’engagement pris il y a plus d’un an et leur demande de poursuivre le processus de ratification au plus vite. En ratifiant le Protocole, la Belgique démontrera qu’elle reconnaît les personnes souffrant de la faim comme des individus ayant des droits fondamentaux qu’ils peuvent faire valoir à leurs gouvernements. Elle enverra en même temps un message clair aux autres pays : « nous ne pouvons plus fermer les yeux devant la marginalisation et l’injustice dont souffrent ceux qui vivent dans une situation de vulnérabilité ».

L’Équateur, l’Espagne et la Mongolie ont ratifié le Protocole. Parmi les Etats qui l’ont signé, en exprimant leur intention de ratifier ainsi, sont les suivants: Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Chili, Congo, El Salvador, Slovaquie, Slovénie, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala Iles Salomon Guinée-Bissau, Italie,

Kazakhstan, Luxembourg, Madagascar, Mali, Monténégro, Pays-Bas, Paraguay, Portugal, République démocratique du Congo, le Sénégal, Timor Leste, Togo, Ukraine et Uruguay.  
[Cette liste de pays reflète la situation le 12 Octobre 2010

[http://www.escri-net.org/actions/actions\\_show.htm?doc\\_id=1418577&attrib\\_id=13453](http://www.escri-net.org/actions/actions_show.htm?doc_id=1418577&attrib_id=13453)

[http://www.escri-net.org/resources/resources\\_show.htm?doc\\_id=431553](http://www.escri-net.org/resources/resources_show.htm?doc_id=431553)

<http://fian.org/news/press-releases/10-for-access-to-justice-for-all-human-rights/?searchterm=optional%20protocol>

Pour plus d'information, veuillez contacter:

FIAN Belgium: Florence Kroff - [florence@fian.be](mailto:florence@fian.be) - 0032 475 845624

FIAN International: Ana María Suárez Franco - [Suarez-Franco@fian.org](mailto:Suarez-Franco@fian.org)